



IMOTHEP CAPITAL

Document d'Entrée en Relation (DER)

Remis en application de l'article 325-5-1 du Règlement Général de l'AMF et par l'article L521-2 du Code des Assurances

| | |
|--------|--------------------|
| CLIENT | A l'attention de : |
|--------|--------------------|

| | |
|------------|--|
| CONSEILLER | M. LIONEL EMINIC IMOTHEP CAPITAL 122 RUE DU FAUBOURG DE BOURGOGNE, 45000 ORLEANS 06 89 37 38 59 lionel.eminic@imothep-capital.fr |
|------------|--|

Informations sur le professionnel

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

Nom ou dénomination sociale : IMOTHEP CAPITAL

Adresse professionnelle ou siège social : 122 RUE DU FAUBOURG DE BOURGOGNE, 45000 ORLEANS

SIREN : 451785612

NAF/APE : 6831Z

Données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par M. LIONEL EMINIC pour l'entrée et la gestion de la relation client (suivi administratif et commercial des dossiers clients).

Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation et sont destinées à M. LIONEL EMINIC.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : M. LIONEL EMINIC-122 RUE DU FAUBOURG DE BOURGOGNE, 45000 ORLEANS 06 89 37 38 59 / lionel.eminic@imothep-capital.fr.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

I. Statuts légaux et autorités de tutelle

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **12068167**. (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : www.orias.fr) au titre des activités réglementées suivantes :

■ CIF (Conseiller en Investissements Financiers)

IMOTHEP CAPITAL est susceptible de fournir des **conseils en investissement de manière non-indépendante** au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

■ IAS (Intermédiaire en Assurance)

Courtage en Assurance :

IMOTHEP CAPITAL, en sa qualité de COA (Courtier en Assurance) est non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, sans pouvoir fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L521-2 II 1°(b) du Code des assurances).

Partenariats avec les entreprises d'assurance :

- > IMOTHEP CAPITAL travaille avec les entreprises d'assurance suivantes : **Abeille assurances, Generali Patrimoine, Intencial, Sélercia Patrimoine, SwissLife, Primonial, ODDO BHF, MMA, VIE+, La Française, Entoria, AFIESCA, MALAKOFF HUMANIS, HENNER, liste non exhaustive.**
- > Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

■ Agent Immobilier

- > Titulaire de la carte professionnelle n° CPI45012018000032630, délivrée par la CCI du Loiret et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA ENTREPRISE 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans

Numéros de polices : 114240090

| Pour des montants de : | CIF | IAS | IMMO |
|---|---|---|---|
| Responsabilité Civile Professionnelle : | Montant des garanties : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance | Montant des garanties : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance | Montant des garanties : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance |
| Garantie financière : | Non approprié | 115 000 € | 110 000 € |

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- La lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- Les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- Le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

Tableau des partenaires / principaux partenaires

Compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurance, autres fournisseurs et partenaires immobiliers (promoteurs) : **Liste non exhaustive**

| Nom du partenaire | Nature | Type d'accord | Mode de rémunération |
|--|--|---|---|
| SWISSLIFE Abeille assurances MMA Intencial Vie+ Generali Patrimoine Générali conseil Primonial Séléncia Patrimoine SPIRICA Entoria HENNER AFI ESCA ERES | Entreprise d'assurance | Convention de courtage Protocole de courtage Convention de partenariat | Commissions |
| ODDO BHF | Société de gestion de Portefeuille | Convention de distribution | Commissions |
| VOUSFINANCER.COM | Etablissement de Crédit | Mandat | Commissions sur frais de dossier |
| Green City / EDOUARD DENIS / Histoire et patrimoine / Altarea Cogedim/ CAPWEST/ CIR | Promoteur immobilier | Mandat | Commissions sur frais de dossier |
| Groupe CONSULTIM | Plateforme dédiée aux professionnels du conseil | Convention de distribution | Commissions sur frais de dossier |
| Advenis/ Altixia / Remake / La Française | Société de gestion de SCPI | Convention de distribution | Commissions |
| FINPLE by CONSULTIM CLUBFUNDING Buildr | Plateforme de financement participatif | Convention de distribution | Commissions sur frais de dossier |
| ECOFIP | Monteur d'opérations en GIRARDIN Industriel | Convention de distribution | Commissions sur frais de dossier |
| PROFINA | Monteur d'opérations en GIRARDIN Industriel | Convention de distribution | Commissions sur frais de dossier |

II. Mode de facturation et rémunération du professionnel

Tarifs et honoraires pratiqués :

| Nature de la prestation | Type de rémunération (forfait/tarif horaire) | Montant de la prestation | Tarif HT ou tarif TTC |
|-------------------------|--|---|-----------------------|
| Conseil ou assistance | Taux horaire ou forfait | 250 €/heure ou forfait selon le type de la prestation | Tarif HT + TVA 20% |

Dans le cas d'un **conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement**, le cabinet IMOTHEP CAPITAL sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

- > Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre, IMOTHEP CAPITAL évalue un **éventail large d'instruments financiers** émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels. La Lettre de Mission devra valider définitivement le mode et le niveau de rémunération du professionnel ainsi que le niveau de frais et les honoraires prélevés au client.

III. Mode de communication

Les modes de communication à utiliser entre IMOTHEP CAPITAL et le client sont les suivants : Réunions physiques ; Courrier ; Envois de courriels ; Fax ; Téléphone ; Interface sécurisée du site internet d'Outils.

Traitement des réclamations

(Article 325-23 du RGAMF recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 122 RUE DU FAUBOURG DE BOURGOGNE, 45000 ORLEANS

Par tel : 06 89 37 38 59

Par mail : lionel.eminic@imothep-capital.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- > Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- > Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

| | |
|---|--|
| I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris | Pour les activités d'assurance La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur |
| II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation | Pour les activités d'IOBSP et Immobilières Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES www.anm-conso.com/site/particulier.php |

SIGNATURES

Le Client atteste avoir pris connaissance du Document d'Entrée en Relation.

Fait en deux exemplaires, à _____ le _____ dont 1 remis au Client.

| Signature du Conseiller | Signature du Client |
|--|---------------------|
| IMOTHEP CAPITAL M. LIONEL EMINIC Signature :  | Signature : |

MENTIONS LEGALES

Société IMOTHEP CAPITAL SARL unipersonnelle au capital de 50 000€, enregistrée sous le n° SIREN 451785612 auprès du tribunal de commerce de ORLÉANS- Code NAF/APE 6831Z- N° TVA intracommunautaire FR98451785612

Enregistrée à l'ORIAS sous le n°12068167 (www.orias.fr) en qualité de :

- > Conseiller en investissements financiers adhérent de l'association ANACOFI, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, numéro d'enregistrement 12068167 - L'activité de CIF est contrôlable par l'AMF
- > Intermédiaire en assurance en qualité de Courtier en Assurance - L'activité d'IAS est contrôlable par l'ACPR ;
- > Intermédiaire en Transactions immobilières - titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI45012018000032630 délivrée par la CCI du Loiret, ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur - L'activité immobilière est contrôlable par la DGCCRF ;

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA ENTREPRISE - 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans - n° de police d'assurance 114240090 et n° d'adhérent 232422.

Adresse du siège social : 122 RUE DU FAUBOURG DE BOURGOGNE, 45000 ORLEANS

Téléphone du siège social : 06 89 37 38 59 Email du siège social : lionel.eminic@imothep-capital.fr